



# COMITÉ DES PÊCHES

## SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE

### Huitième session

**Brasilia (Brésil), 5-9 octobre 2015**

## EFFORTS PASSÉS, ACTUELS ET À VENIR VISANT À AMÉLIORER LES DONNÉES, INFORMATIONS ET STATISTIQUES RELATIVES À L'AQUACULTURE: POUR EXAMEN ET DÉCISION

### Résumé

Le présent document résume les activités visant à améliorer les données, informations et statistiques relatives à l'aquaculture, menées dernièrement par la FAO en collaboration avec plusieurs autres organisations qui jouent un rôle important dans ce domaine. Il renseigne sur la révision récente de plusieurs systèmes mondiaux de classification des statistiques, qui a comporté l'introduction de certains points intéressant directement l'aquaculture. Par ailleurs, il présente les activités que mène la FAO pour appuyer œuvre la mise en œuvre de l'Initiative en faveur de la croissance bleue, au moyen d'un renforcement de la collecte, de la cohérence, de la comparabilité et de la diffusion des informations et lance une invitation à la collaboration et à la participation.

#### Le Sous-Comité est invité à:

Examiner le document, soumettre ses observations et donner des indications sur les activités en cours et terminées;

Donner son avis sur la manière d'améliorer les données, les informations et les statistiques sur l'aquaculture au moyen de divers mécanismes et stratégies – notamment le Groupe sur les statistiques aquacoles, qui est une émanation du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques de la pêche – au profit des États Membres.

Manifester son intérêt à participer activement à certaines activités, en particulier celles qui concernent le renforcement de la maîtrise de l'information sur le terrain destinée à appuyer l'assistance technique de la FAO, dans l'optique d'un développement durable et responsable de l'aquaculture.

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

## **POINT SUR LES ACTIVITÉS DE LA FAO EN MATIÈRE DE COLLECTE ET DE DIFFUSION DES INFORMATIONS**

1. La contribution de l'aquaculture à la sécurité alimentaire a augmenté de manière rapide et régulière et a atteint près de 50 pour cent de la production totale de poisson destiné à la consommation humaine directe. C'est pourquoi, comme le souligne régulièrement le Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches de la FAO, il est de plus en plus important de disposer de statistiques nationales et internationales fiables, plus détaillées et à jour, non seulement sur la production mais aussi sur l'ensemble du secteur, notamment en ce qui concerne son impact sur l'économie, la sécurité alimentaire et l'environnement. Ces informations concrètes doivent permettre de suivre efficacement le développement du secteur aquacole et de prendre des décisions en connaissance cause dans le cadre de l'élaboration de politiques et de la planification à tous les niveaux. En dépit de ces besoins accrus, les statistiques aquacoles mondiales n'ont connu aucune amélioration manifeste au cours de ces dernières années.

2. La FAO recueille actuellement des statistiques relatives à la production aquacole au moyen de deux séries de questionnaires. La première porte sur la production totale par espèce et la seconde sur les données de production ventilées par type d'installation (stations d'engraissement, écloseries et alevinières). La dernière base de données mondiale de la FAO contenait des données sur la production aquacole des 199 pays et territoires, mais deux tiers seulement des pays communiquent régulièrement leurs statistiques nationales à l'Organisation. Quelque 70 pays ne répondent pas, alors que certains d'entre eux figurent parmi les plus gros producteurs au niveau mondial et dans leur région. Le nombre des pays qui ne communiquent aucune donnée n'a pas varié en cinq ans, et les grands producteurs qui s'abstiennent de le faire sont restés les mêmes. Les statistiques de production des pays qui ne répondent pas au questionnaire ont été estimées par les statisticiens de la FAO à l'aide d'informations provenant d'autres sources, mais celles-ci sont limitées.

3. Dans le groupe des pays et territoires qui fournissent des informations à la FAO, moins de la moitié des réponses contiennent l'éventail complet des statistiques requises. Pour les autres, les données ne sont pas toutes complètes ni cohérentes au même degré. En général, le volume de la production aquacole est le point sur lequel les rapports sont les plus nombreux. Sur les données de production ventilées par système d'exploitation et type d'installations aquacoles, subdivisées en stations d'engraissement, écloseries et alevinières, les rapports ont été peu nombreux et d'une qualité assez hétérogène. La situation est semblable à celle des statistiques sur l'emploi dans le secteur de l'aquaculture, qui ont fait l'objet d'un autre questionnaire. Une moitié environ des pays fournissent une quantité variable d'informations, mais seuls quelque 20 pays distinguent les emplois à temps partiel des emplois à plein temps, tandis que certains pays producteurs ne mentionnent pas le nombre total d'emplois dans le secteur aquacole.

4. De l'avis général, l'absence de méthodes et de directives normalisées applicables à la collecte des données explique en partie que les progrès accomplis dans le domaine du suivi du secteur aquacole et des statistiques aient été si lents. La plupart des efforts décrits dans les sections ci-dessous ont donc eu pour but de normaliser les concepts qui sous-tendent le suivi des activités propres à l'aquaculture et la détermination de la durabilité de ce secteur, et de mettre au point des méthodes pratiques visant à collecter les informations nécessaires.

5. La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture<sup>1</sup>, publication phare du Département des pêches et de l'aquaculture qui paraît tous les deux ans, fait autorité et constitue une source régulière de données et d'informations sur l'aquaculture, analysées et diffusées par la FAO. La FAO communique des informations statistiques et d'autres outils concernant l'aquaculture à travers le site web du Département des pêches et de l'aquaculture<sup>2</sup>, sa page thématique sur l'aquaculture<sup>3</sup>, des bulletins électroniques trimestriels sur l'aquaculture et, deux fois par an, le Bulletin de la FAO sur l'aquaculture, disponible en version électronique et en version imprimée.

6. En particulier, la FAO dissémine depuis 2003 deux collections de fiches techniques par pays, intitulées «Vue générale du secteur aquacole national»<sup>4</sup> et «Vue générale de la législation nationale sur l'aquaculture»<sup>5</sup>, conformément aux recommandations formulées par le Sous-Comité de l'aquaculture à sa troisième session, tenue à Trondheim (Norvège) du 7 au 11 août de la même année. La Vue générale du secteur aquacole national donne un aperçu général de la situation de l'aquaculture et de la pêche fondée sur l'élevage au niveau national et contient actuellement 106 fiches. L'élaboration et la mise à jour de cette collection font partie d'un processus de consolidation des partenariats entre la FAO et ses États Membres, qui a pour but d'assurer un échange d'informations efficace sur l'aquaculture et un meilleur suivi de la situation et des tendances de l'aquaculture aux niveaux national et régional.

7. La Vue générale de la législation nationale sur l'aquaculture est composée d'une série de fiches techniques sur les lois et réglementations aquacoles en vigueur dans les pays producteurs, qui sont établies en collaboration avec la Sous-Division droit et développement (LEGN). Pour élaborer ces fiches, il est fait appel surtout à FAOLEX<sup>6</sup>, une base de données législatives qui contient la plus grosse collection au monde de textes de lois et de réglementations nationales sur l'alimentation et l'agriculture. D'autres matériels sont collectés auprès de sources nationales. La collection des vues générales de la législation nationale sur l'aquaculture contient actuellement 59 fiches.

8. Les statistiques de production de l'aquaculture sont disséminées à l'aide des tableaux récapitulatifs contenus dans l'Annuaire des statistiques des pêches (Captures – Aquaculture – Produits des pêches), disponibles sur CD-ROM, d'interrogations ponctuelles en ligne et de l'application FishStatJ, qui permet l'extraction et la compilation de séries chronologiques de données statistiques sur la pêche<sup>7</sup>. Avec le système actuel de dissémination des statistiques des pêches et de l'aquaculture, il faut saisir des valeurs entières, ce qui peut causer de graves difficultés lorsque les séries de données sont très incomplètes ou contiennent des informations de mauvaise qualité. C'est la raison pour laquelle les informations concernant les stations d'engraissement, la production des écloséries et l'emploi dans l'aquaculture n'ont pas encore été disséminées sous forme de statistiques, même si elles ont été systématiquement compilées et utilisées aux fins d'une analyse générale. Il est entendu que cette pratique est contraire à l'exigence de diffuser fidèlement toutes les informations communiquées par les pays. En conséquence, la FAO entend modifier son système afin de pouvoir disséminer des

---

<sup>1</sup> <http://www.fao.org/3/a-i3720f/index.html>

<sup>2</sup> <http://www.fao.org/fishery/statistics/fr>, et <http://http://www.fao.org/fishery/aquaculture/fr>

<sup>3</sup> <http://www.fao.org/aquaculture/fr>

<sup>4</sup> <http://www.fao.org/fishery/naso/search/fr>

<sup>5</sup> <http://http://www.fao.org/fishery/nalo/search/fr>

<sup>6</sup> <http://faolex.fao.org/waterlex/index.htm>

<sup>7</sup> statistiques aquacoles <http://www.fao.org/fishery/statistics/global-aquaculture-production/fr>; Annuaire sur CD-ROM

[ftp://ftp.fao.org/fi/cdrom/cd\\_yearbook\\_2012/index.htm](ftp://ftp.fao.org/fi/cdrom/cd_yearbook_2012/index.htm); interrogations en ligne

<http://www.fao.org/fishery/statistics/global-aquaculture-production/query/en>; FishStatJ

<http://www.fao.org/fishery/statistics/software/fishstatj/en>

séries de données sans imputation, en plus de la diffusion régulière de séries de statistiques mondiales avec imputation de toutes les données manquantes.

9. Par ailleurs, la FAO élabore un outil sur les indicateurs de résultats de l'aquaculture mondiale, qui est facile à utiliser pour l'évaluation et le suivi des résultats du secteur de l'aquaculture<sup>8</sup>. Cet outil montrerait la situation et les tendances du développement de l'aquaculture sous forme de tableaux et de graphiques conçus pour répondre à des questions d'intérêt commun dans le domaine de la gestion du secteur aquacole.

Un module de l'outil sur les indicateurs de résultats de l'aquaculture mondiale, qui a été récemment mis au point pour la production aquacole, peut déjà être testé. Ce module couvre actuellement la production de l'aquaculture (en volume et en valeur) de près de 900 espèces et groupes d'espèces aux niveaux national, régional et mondial, de 1950 à ce jour<sup>9</sup>. Les prochains modules introduits seront consacrés à la consommation de poisson et à l'emploi dans l'aquaculture.

## **ACTIVITÉS SOUS L'ÉGIDE DU GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ DE COORDONNER LES STATISTIQUES AQUACOLES**

10. À sa vingt-troisième session, tenue à Hobart (Australie) du 22 au 26 février 2010, le Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques de la pêche a créé le Groupe sur les statistiques aquacoles, un groupe de travail intersessions spécialisé dans les questions liées à l'aquaculture, conformément à la Stratégie et au Plan pour l'amélioration des informations sur la situation et les tendances de l'aquaculture (Stratégie-STA)<sup>10</sup>, approuvée par le Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches, organisé à New Delhi en 2006.

11. Le Groupe sur les statistiques aquacoles a pour mission i) d'examiner les besoins en matière de statistiques des pêches aux fins de la recherche, de la formulation des politiques et de la gestion; ii) de convenir de concepts, de définitions, de classifications et de méthodes normalisées pour la collecte et la compilation des statistiques des pêches; iii) de formuler des recommandations pour la coordination et l'harmonisation des activités de collecte, d'analyse et de dissémination de données et d'informations statistiques sur l'aquaculture. Les normes, concepts, directives et classifications établis par les groupes spécialisés, notamment le Groupe sur les statistiques aquacoles, seraient approuvés par le Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques de la pêche, et incorporés aux normes sur les statistiques de la pêche émanant de ce Groupe de travail.

---

<sup>8</sup> Cette initiative s'inscrit dans le cadre des activités relevant du point 5 de l'ordre du jour du Sous-Comité de l'aquaculture, à sa sixième session. Évaluation et suivi des résultats du secteur de l'aquaculture: importance, problèmes et défis (COFI:AQ/VI/2012/5). On trouvera des détails concernant cette initiative et un prototype de ce nouvel outil dans le rapport de l'atelier d'experts de la FAO sur l'évaluation et le suivi du secteur de l'aquaculture, tenu à Gaeta (Italie), du 5 au 7 novembre 2012, disponible à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/3/a-i3539e.pdf>

<sup>9</sup> Les demandes visant à tester le module et/ou les demandes de renseignements devraient être adressées à l'adresse suivante: [WAPI@fao.org](mailto:WAPI@fao.org).

<sup>10</sup> La Stratégie et le Plan d'amélioration de l'information sur la situation et les tendances de l'aquaculture: <http://www.fao.org/docrep/011/i0445t/i0445t00.htm>

12. Le Groupe de l'aquaculture a démarré ses activités dans le cadre de deux réunions ponctuelles, à Puerto Varas (Chili) les 3 et 4 octobre 2008 et à Rome (Italie) le 6 mars 2009, avant d'être officiellement désigné comme Groupe sur les statistiques aquacoles par le Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques de la pêche, à sa vingt-troisième session.

13. Après sa création et pendant toute la première période intersessions (entre février 2010 et février 2013), le Groupe sur les statistiques aquacoles, sous la direction conjointe de la FAO et du Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est (SEAFDEC), s'est surtout occupé de mettre la dernière main au Manuel d'aquaculture du Groupe de travail, dont le concept avait vu le jour lors d'un atelier d'experts tenu à Ha Long Bay (Viet Nam), du 10 au 14 novembre 2009.

14. La première réunion du Groupe sur les statistiques aquacoles a eu lieu à Phuket (Thaïlande), le 2 octobre 2010, et la deuxième réunion s'est tenue à Rome (Italie), le 14 juillet 2012.

15. À sa troisième réunion, tenue le 5 février 2013 juste avant la session du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques de la pêche, il a achevé l'élément Aquaculture du Manuel du Groupe de travail, qui l'a approuvé à sa vingt-quatrième session (7-8 février 2013). Les éléments contenus dans le Manuel d'aquaculture du Groupe de travail sont brièvement présentés dans une section ci-dessous. La réunion est convenue de certaines activités prioritaires, notamment la dissémination du Manuel d'aquaculture, avec une couverture linguistique adéquate, la révision du questionnaire normalisé et des lignes directrices correspondantes, ainsi que des efforts continus pour la mise en œuvre de la Stratégie STA. Une équipe spéciale a été chargée d'élaborer un questionnaire normalisé sur l'aquaculture, assorti de lignes directrices pour son utilisation. Eurostat et la CGPM ont assumé les fonctions de coordination du Groupe sur les statistiques aquacoles pour la période intersessions entre la vingt-quatrième et la vingt-cinquième session du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques aquacoles (2013-2016).

16. L'équipe spéciale chargée d'élaborer le questionnaire a débuté ses travaux en 2014. Ses membres ont tenu plusieurs réunions et entretiennent une collaboration pour y donner suite. L'équipe spéciale a comparé les questionnaires en usage à l'heure actuelle dans différentes organisations et confirmé qu'ils sont relativement homogènes. L'équipe spéciale met au point un projet de questionnaire normalisé sur l'aquaculture et de lignes directrices connexes, à soumettre au Groupe sur les statistiques aquacoles lors de sa prochaine réunion, prévue juste avant la session du Sous-Comité de l'aquaculture. Le projet actuel de questionnaires contient une série de tableaux de base sur la récolte de poissons, les semences artificielles, les semences sauvages, ainsi que les zones/installations d'aquaculture, et des tableaux supplémentaires sur la biomasse, les pertes imprévues et les questions socioéconomiques liées aux activités aquacoles.

17. L'effort de normalisation vise surtout l'établissement d'une base minimale susceptible d'assurer la comparabilité au niveau mondial des données collectées tout en encourageant les pays à recueillir des informations plus détaillées et mieux intégrées. Il est prévu que les lignes directrices qui accompagnent les questionnaires décrivent clairement le contenu de chaque question, la portée de chaque tableau, les questions touchant au caractère confidentiel des informations et d'éventuelles mesures d'atténuation qui n'entament pas la cohérence et la comparabilité des données, le but étant de formuler des suggestions pragmatiques en matière de collecte et de compilation des données, ainsi que sur la terminologie.

18. Le Groupe sur les statistiques aquacoles est tenu de se réunir en conjonction avec les sessions du Sous-Comité de l'aquaculture pour profiter au maximum de la participation d'experts en aquaculture. En réalité, après l'entrée en fonction officielle du Groupe sur les statistiques aquacoles, deux sessions sur les quatre prévues ont été supprimées parce que, à l'exception de la FAO, aucun des membres du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques aquacoles ne pouvait y participer. La participation d'experts nationaux est restée faible. La FAO sollicite l'avis du Sous-Comité quant à ses attentes au sujet du Groupe sur les statistiques aquacoles et des mécanismes qui conviennent pour maintenir les activités à un niveau suffisant.

19. Le Manuel couvre un éventail de concepts de base, de définitions, de classifications normalisées qui seront applicables à la collecte de données et de statistiques aquacoles, assortis d'une nomenclature, et vise la formulation de principes de portée internationale. Il est structuré comme suit:

- Chapitre 1: définition du terme «aquaculture» et des différents types d'aquaculture;
- Chapitre 2: explications concernant la caractérisation des activités et des produits de l'aquaculture à des fins statistiques, et plus particulièrement le régime de propriété, l'environnement dans lequel se déroulent les activités, leur emplacement et le classement des différents systèmes d'exploitation;
- Chapitre 3 à 5: notions de base à retenir en vue de mesurer les intrants nécessaires pour l'aquaculture et les produits résultant des activités aquacoles, à des fins statistiques;
- Chapitre 6: établissement de conditions minimales applicables aux statistiques nationales en matière d'aquaculture;
- Chapitre 7: informations sur les outils et les méthodes particulièrement dignes d'intérêt lors de la collecte de données relatives à l'aquaculture;
- Chapitre 8: informations générales sur les concepts et les classifications les plus courants dans le domaine des statistiques de la pêche et de l'aquaculture.

20. Le Manuel recommande la collecte de données sur la quantité et la valeur des intrants (c'est-à-dire des semences) – ventilées par origine (semence artificielle ou sauvage) – et des extrants (issus du système aquacole, habituellement les produits de l'élevage) – données ventilées selon l'espèce, le milieu, le système d'exploitation et les principales destinations (consommation alimentaire ou autres utilisations et, pour les semences, emploi comme semences artificielles ou à des fins de repeuplement) –, ainsi que sur le nombre de personnes travaillant dans le secteur aquacole et, enfin, des informations sur les installations. Ces données sont considérées comme le minimum nécessaire pour qu'un pays puisse suivre l'évolution du secteur de l'aquaculture. À des fins statistiques, il est suggéré de distinguer les cinq types d'installations suivants: i) étangs; ii) cages, bassins de type raceway, réservoirs, enclos, parcs; iii) lacs naturels, lacs artificiels, barrages, lits d'inondation, réseaux d'irrigation; iv) rizières; et v) systèmes suspendus, systèmes posés sur le fond ou systèmes en pleine eau.

21. Actuellement, le Manuel n'est disponible qu'en anglais mais tout sera mis en œuvre pour le traduire dans les autres langues officielles de la FAO dans les prochains mois.

## **MODIFICATION DES NORMES ET CLASSIFICATIONS MONDIALES INTÉRESSANT L'AQUACULTURE**

22. Révision de la Classification centrale de produits des Nations Unies (CPC) – La Classification centrale de produits (CPC) est une classification internationale de produits et prestations de services. Les produits du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture sont principalement couverts par le Groupe 04 «Poissons et autres produits de la pêche» et le Groupe 212 «Préparations et conserves de poissons», qui comprend aussi les crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques. Dans le cadre des efforts visant à harmoniser la classification statistique utilisée aux Nations Unies et dans les organisations intergouvernementales, la FAO a formulé en 2011 une proposition de révision de la CPC, afin de l'étendre à la description des produits agricoles primaires, y compris les produits de la pêche et de l'aquaculture. Cette proposition, et d'autres propositions de révision, ont été acceptées par la Commission de statistiques des Nations Unies en 2012. L'examen technique et la révision ont été achevés récemment et la version 2.1 de la CPC sera bientôt disponible dans le registre des classifications des Nations Unies<sup>11</sup>.

23. La version 2.1 de la CPC permettra de distinguer le poisson issu de l'aquaculture des produits de la pêche de capture. Elle considère aussi séparément les produits de la pêche à usage ornemental et ceux destinés à la consommation humaine ou à d'autres utilisations notamment les semences et les aliments pour l'aquaculture. Le niveau d'agrégation taxonomique est conforme à ceux qui sont utilisés dans le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises, généralement dénommé «Système harmonisé» (SH), élaboré par l'Organisation mondiale des douanes (OMD). En conséquence, lorsque les données relatives à la production aquacole sont collectées dans un cadre plus général et couvrent plusieurs secteurs de production, la version 2.1 de la CPC peut être utile à des fins de comparaison à l'échelle mondiale tout en répondant aux exigences en matière de données aquacoles. La CPC 2.1 donnerait aussi des indications sur d'éventuelles agrégations par espèce, lorsque les pays rencontrent des difficultés à collecter et/ou à communiquer des données de production ventilées par espèce.

### Classification des utilisations des terres dans le cadre du SCEE

24. La Division de statistique de l'ONU (UNSD) a terminé le processus de révision du Système de comptabilité environnementale et économique intégrée (SCEE)<sup>12</sup> en 2014. À l'Annexe I-B, celui-ci contient la classification relative aux utilisations des terres, qui se fonde sur la proposition de la FAO. Une nouvelle catégorie a été créée, celle des «Terres utilisées pour l'aquaculture», qui comprend deux sous-catégories – «Terres utilisées pour les incubateurs» et «Sites terrestres d'engraissement dirigé» – et quatre sous-catégories dans la section consacrée aux Eaux intérieures – «Eaux intérieures utilisées pour l'aquaculture ou les bassins de stabulation», «Eaux intérieures utilisées pour la préservation et la restauration des fonctions environnementales», «Autres utilisations des eaux intérieures non reprises ailleurs», «Eaux intérieures non utilisées». Les zones côtières et les zones économiques exclusives (ZEE) ont également été ajoutées aux classes d'analyse afin de mieux cerner le territoire économique d'un pays, au-delà des terres et des eaux continentales. Les sous-catégories sont les mêmes que pour les Eaux intérieures.

<sup>11</sup> <http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/default.asp?Lg=2>

<sup>12</sup> <http://unstats.un.org/unsd/envaccounting/seearev/>

25. En conséquence, la FAO a modifié son questionnaire sur l'utilisation des terres en 2014 pour y introduire la nouvelle classification du SCEE. En ce qui concerne les masses d'eaux continentales, les questions supplémentaires visent à tenir compte des fluctuations saisonnières des nappes d'eau et de la superficie des rizières. Le questionnaire révisé a été expédié aux pays par la Division des statistiques du Département du développement économique et social (ESS) de la FAO. En 2014, sept pays ont donné des éléments de réponse sur les eaux continentales, mais aucun d'entre eux n'a fourni de renseignements sur l'utilisation des terres et des eaux pour l'aquaculture.

## **RENFORCER LA MAÎTRISE DE L'INFORMATION POUR SOUTENIR LA MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE EN FAVEUR DE LA CROISSANCE BLEUE**

26. La FAO encourage l'Initiative en faveur de la croissance bleue, définie comme «une croissance et un développement durables émanant d'activités économiques liées aux océans, aux cours d'eau et aux zones côtières, qui limitent au maximum la dégradation environnementale, la perte de biodiversité et l'utilisation non durable des ressources biologiques aquatiques, et maximisent les avantages économiques et sociaux», qui misent sur une pêche et une aquaculture durables et responsables. La disponibilité d'informations à jour et fiables est une première condition critique pour la mise en œuvre de l'Initiative en faveur de la croissance bleue. Pour y parvenir, il faut pouvoir compter sur des informations qui puissent être comparées et communiquées facilement entre les différents secteurs et communautés d'intérêts concernés.

27. Soucieuse de proposer une solution pragmatique en vue d'obtenir un panorama complet des impacts et de la contribution de la pêche artisanale et de l'aquaculture, la FAO a élaboré des directives visant à améliorer les statistiques de la pêche et de l'aquaculture par le biais des recensements agricoles<sup>13</sup>. Ces directives sont issues des activités de recherche financées au titre de la Stratégie mondiale. Les directives sont structurées suivant les concepts qui régissent le recensement agricole mondial, et respectent notamment la hiérarchie entre les questions posées au niveau du recensement et les questions utilisées dans les enquêtes auprès des communautés et des ménages. Une approche modulaire permet de renforcer l'utilité des recensements tout en limitant les coûts de mise en œuvre.

28. Les directives sélectionnent le ménage en tant qu'unité d'enquête et réduisent au maximum la séparation entre l'aquaculture, les pêches de capture et la transformation du produit, sachant que les ménages mènent souvent ces trois activités de front et sans solution de continuité, surtout lorsque l'exploitation est artisanale. Elles se proposent de couvrir un vaste éventail de questions sous la forme de modules, afin de prendre en compte l'ensemble des activités de suivi nécessaires à la mise en œuvre de l'Initiative en faveur de la croissance bleue et de l'approche écosystémique. Les pays élaboreraient leurs propres enquêtes-recensement en choisissant les modules et les types de questions qui conviennent le mieux à leurs besoins et à leurs intérêts en matière de politique générale et à leurs moyens financiers. Les directives sont achevées et vont être publiées sur le site web de la Stratégie mondiale, pour recueillir d'autres commentaires et donner la possibilité aux pays de les expérimenter sur le terrain.

---

<sup>13</sup> <http://www.gsars.org/guidelines-to-enhance-fisheries-and-aquaculture-statistics-through-a-census-framework/>

29. L'accès à l'eau est l'une des principales contraintes de l'aquaculture, qui rivalise dans ce domaine avec d'autres secteurs – irrigation, utilisations urbaines et industrielles, construction de barrages pour l'hydroélectricité et les eaux de retenue – y compris en termes de pollution aquatique. Afin de définir des indicateurs adéquats montrant l'importance des ressources hydriques pour la pêche et l'aquaculture en général, la FAO a compilé des indicateurs liés à l'eau pour 18 grands pays producteurs de poisson en Asie et en Afrique. Les indicateurs ont été sélectionnés pour couvrir quatre dimensions – sociale, économique, environnementale et nutritionnelle – qui sont pertinentes au niveau national et applicables à la pêche de capture continentale et à l'aquaculture. Le rapport est achevé et peut être publié. Il fournit des éléments concrets sur l'importance de la pêche continentale et de l'aquaculture pour la sécurité alimentaire, l'emploi et l'amélioration de la nutrition grâce à l'utilisation des ressources aquatiques présentes dans les cours d'eau. Ce sont des informations qui jouent en faveur d'une promotion adéquate ou d'un regain d'attention à l'égard de ce secteur dans les politiques et programmes aux niveaux local et national.

30. Faire l'inventaire de l'emplacement et de l'état des exploitations et des zones d'élevage existantes (ou abandonnées) est une étape essentielle qui peut contribuer à améliorer la sélection des sites et la gestion du secteur. Ces inventaires peuvent être comparés à ceux des écosystèmes ou des habitats sensibles, pour mettre en évidence des impacts potentiels et peuvent également être liés au système de délivrance des licences pour repérer les exploitations non déclarées ou illicites. L'imagerie par satellite est un outil puissant pour obtenir des informations géoréférencées, en particulier sur l'emplacement et la taille des installations d'aquaculture. À cet égard, la FAO élabore actuellement – en collaboration avec les pays membres intéressés – des inventaires d'aquaculture et des cartes pour la collection Vue générale du secteur aquacole national (<http://www.fao.org/fishery/naso-maps/naso-maps/fr/>), à l'aide de la technologie Google Earth/maps. Ces cartes contiennent des informations sur les espèces, les systèmes de culture et la production ainsi que sur l'emplacement de chaque exploitation. Parallèlement aux cartes de cette collection, la FAO a également constitué une base de données d'images Google Earth avec les sites des installations aquacoles, qui devrait être disséminées en 2016.

31. La FAO a obtenu des fonds de la Commission européenne dans le cadre du soutien à l'information pour la mise en œuvre de l'Initiative en faveur de la croissance bleue, qui vise à assurer la durabilité du bon état écologique des océans et des masses d'eau douce. Ce suivi exige une bonne compréhension des principaux aspects qui touchent à l'exploitation des ressources aquatiques par l'homme, y compris l'aquaculture. Un des deux éléments du nouveau projet BlueBRIDGE de renforcement des environnements de la recherche au service de l'innovation, de la prise de décisions, de la gouvernance et de l'éducation portera spécifiquement sur la création d'un Atlas d'aquaculture et consistera à créer un environnement propice à l'innovation pour favoriser la production dans les meilleures conditions (simplicité, efficacité et moindre coût) d'un atlas des activités d'élevage et des zones naturelles d'exploitation, au moyen d'informations satellitaires. Cet Atlas appuiera et complétera la cartographie réalisée pour la Vue générale du secteur aquacole national.

32. Disposer de statistiques fiables et à jour est une première condition essentielle pour une gestion axée sur des faits concrets. L'objectif principal des statistiques nationales est de soutenir les fonctions de gestion et de prise de décision des pays, et non de faire rapport à la FAO. En particulier, dans le cadre de l'Initiative en faveur de la croissance bleue, où il est absolument indispensable de connaître à fond des situations générales où entrent en jeu les intérêts des parties prenantes et la conservation de l'environnement, il est primordial que chaque pays établisse ses propres priorités et conçoive des systèmes de collecte de données en conséquence, sans que soit compromise la possibilité de les comparer avec des indicateurs internationaux. Malheureusement, dans de nombreux pays, les

capacités nationales en matière de suivi du secteur aquacole ne semblent pas se développer au même rythme que celui-ci. Certains pays ne possèdent même pas un programme régulier de collecte de données pour l'aquaculture et se fondent uniquement sur les informations de source administrative. Toutes les initiatives mentionnées ci-dessus visent à soutenir la mise en œuvre de l'Initiative en faveur de la croissance bleue et sont prêtes pour l'expérimentation sur le terrain. La FAO est désireuse de recevoir des manifestations d'intérêt visant une participation, des partenariats, un soutien technique et financier, voire des demandes d'assistance.